

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Juin 2024

139x24

### DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ « JEUNESSE »

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, a mis en place un dispositif d'aide aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Le montant hors taxes des travaux est plafonné à 85 000 € HT par projet, avec un taux de subvention de 70%.

De plus, le département a créé un nouveau dispositif spécifique pour soutenir les projets initiés par les jeunes, permettant aux Conseils Municipaux des Jeunes de présenter et de porter des projets via le dispositif spécifique des "Travaux de Proximité des Jeunes".

Le Conseil Municipal des Minots (CMM) des Pennes-Mirabeau est une instance citoyenne, instaurée par la Ville, qui permet aux jeunes de participer activement à la vie démocratique de la commune. Les jeunes élus du CMM peuvent ainsi proposer et travailler collectivement sur des projets d'intérêt général.

Dans le cadre de ce dispositif, les Minots souhaitent présenter un projet d'installation de racks à vélos aux abords des écoles, d'infrastructures sportives et culturelles de la commune, afin de permettre de développer les modes de circulation doux en direction des équipements publics.

Le Maire et le Conseil des Minots des Pennes-Mirabeau demandent au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation de ce projet.

<b>Opération</b>	<b>Montant HT de l'opération</b>	<b>Montant éligible à la subvention HT</b>	<b>Subvention Escomptée (70%)</b>	<b>Autofinancement de la commune (30%)</b>
Installation de racks à vélo aux abords des écoles, infrastructures sportives et culturelles des Pennes Mirabeau	<b>60 000€</b>	<b>60 000€</b>	<b>42 000€</b>	<b>18 000€</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération ;
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre des travaux de proximité Jeunesse ;
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL